



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Officines

Question écrite n° 50645

Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre delegue a la sante sur la situation des pharmaciens. En effet, il semble qu'un projet soit actuellement a l'etude pour modifier le seuil de population a partir duquel l'ouverture de nouvelles officines est autorisee. Actuellement ce seuil est fixe a 2 500 habitants. Compte tenu des charges assumees par les pharmaciens et afin de ne pas multiplier les nouveaux arrivants, les representants de la profession souhaiteraient que le seuil en question puisse etre arrete 3 000 ou 3 500 habitants. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscients de la difficulte de modifier les quotas de population, compte tenu de certaines situations locales, et soucieux de maintenir un reseau d'officines viables et bien reparties, le ministre des affaires sociales et de l'integration, le ministre delegue a la sante et les syndicats de la profession sont convenus d'un necessaire approfondissement de la concertation sur le projet de loi sur l'officine. L'attention des prefets sera a nouveau appelee sur la necessite d'une meilleure maitrise des creations d'officines dans l'attente des textes a intervenir.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50645

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4774